



FONDS NATIONAL AGRICOLE DE MUTUALISATION
DU RISQUE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

Aux éleveurs, élevages foyers de fièvre catarrhale ovine BTV8 en 2023 et 2024.

Paris, le 19 septembre 2024

Objet : Programmes d'indemnisation FCO BTV8 en 2023 et 2024

Madame, Monsieur,
Cher(e) collègue,

Depuis 2023, nous assistons à la diffusion d'une nouvelle souche de FCO8 très virulente à partir du sud du Massif central. Cette souche est différente de celle qui circulait en France depuis 2015 et qui engendrait peu d'animaux malades. La diffusion de cette nouvelle souche de FCO-8 engendre dans certains élevages infectés un impact clinique important, voire des mortalités. Le FMSE a été alerté des conséquences de cette nouvelle souche avec une demande de prise en charge des préjudices liés à la maladie.

Compte tenu de l'impact clinique de cette maladie dans les élevages de ruminants en France, la section Ruminants a décidé l'ouverture de programmes d'indemnisation pour indemniser les surmortalités d'animaux consécutives à la maladie. La surmortalité est calculée sur la base des références historiques de chaque exploitation. Les élevages éligibles sont ceux ayant fait l'objet d'une suspicion clinique posée par le vétérinaire de l'élevage et confirmée ensuite par un résultat d'analyse PCR positif FCO BTV-8. Les foyers éligibles sont ceux constatés entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 août 2024, avec des pertes éligibles jusqu'au 31 décembre 2024. Ces programmes représentent une enveloppe fermée de 19 millions d'euros, avec application d'un stabilisateur en cas de dépassement de l'enveloppe. Le taux d'indemnisation des pertes est de 100 %.

Le conseil d'administration et la section Ruminants du FMSE rappellent toutefois que la priorité du fonds doit rester l'accompagnement de la lutte collective. Si le fonds peut être mobilisé en cas de coup dur, il n'a pas vocation à l'avenir d'intervenir systématiquement dès lors que des moyens de lutte sont disponibles et en quantité suffisante. Agir en prévention doit être une priorité de chacun et ainsi contribuer collectivement à protéger le cheptel français. À cet effet, le FMSE rappelle que des vaccins ayant fait leurs preuves sont actuellement disponibles pour limiter les conséquences de la maladie en élevage.

L'instruction des dossiers du programme 2023 est désormais ouverte, et celle du programme 2024 le sera très prochainement une fois la validation par le ministère de l'Agriculture. Les dossiers de demande d'indemnisation et les informations correspondantes sont disponibles sur le site www.fmse.fr. Vous devrez ensuite contacter le GDS – Groupement de Défense Sanitaire - de votre département qui a une délégation pour télédéclarer votre dossier sur la plateforme du FMSE. Concernant le paiement des dossiers, le FMSE mettra tout en œuvre pour assurer leur paiement dans un délai raisonnable. Cependant, les dossiers concernés par les foyers de 2024 devront faire l'objet d'un délai supplémentaire sur 2025 en raison de contraintes réglementaires liées à l'agrément du fonds.

Concernant la FCO BTv3, les organisations professionnelles agricoles ont rappelé à l'État qu'il était de son ressort d'intervenir dès lors qu'il s'agit d'une maladie émergente. Si l'État s'est engagé à financer 11 millions de doses de vaccins, la prise en charge des coûts et pertes dans les exploitations est un point qui reste à arbitrer avec le nouveau ministre de l'Agriculture. Nous solliciterons un rendez-vous d'urgence dès sa nomination afin de clarifier ce point. Nous ne manquerons pas non plus de lui rappeler que les travaux engagés avec son prédécesseur sur le financement du sanitaire dans le domaine animal doivent aboutir.

Nous vous adressons notre indéfectible soutien dans cette crise sanitaire majeure, et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Christophe CHAMBON

Président du FMSE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chambon', with a long horizontal stroke extending to the right.

Christophe MOULIN

Président de la section Ruminants

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Moulin', with a long horizontal stroke extending to the right.